

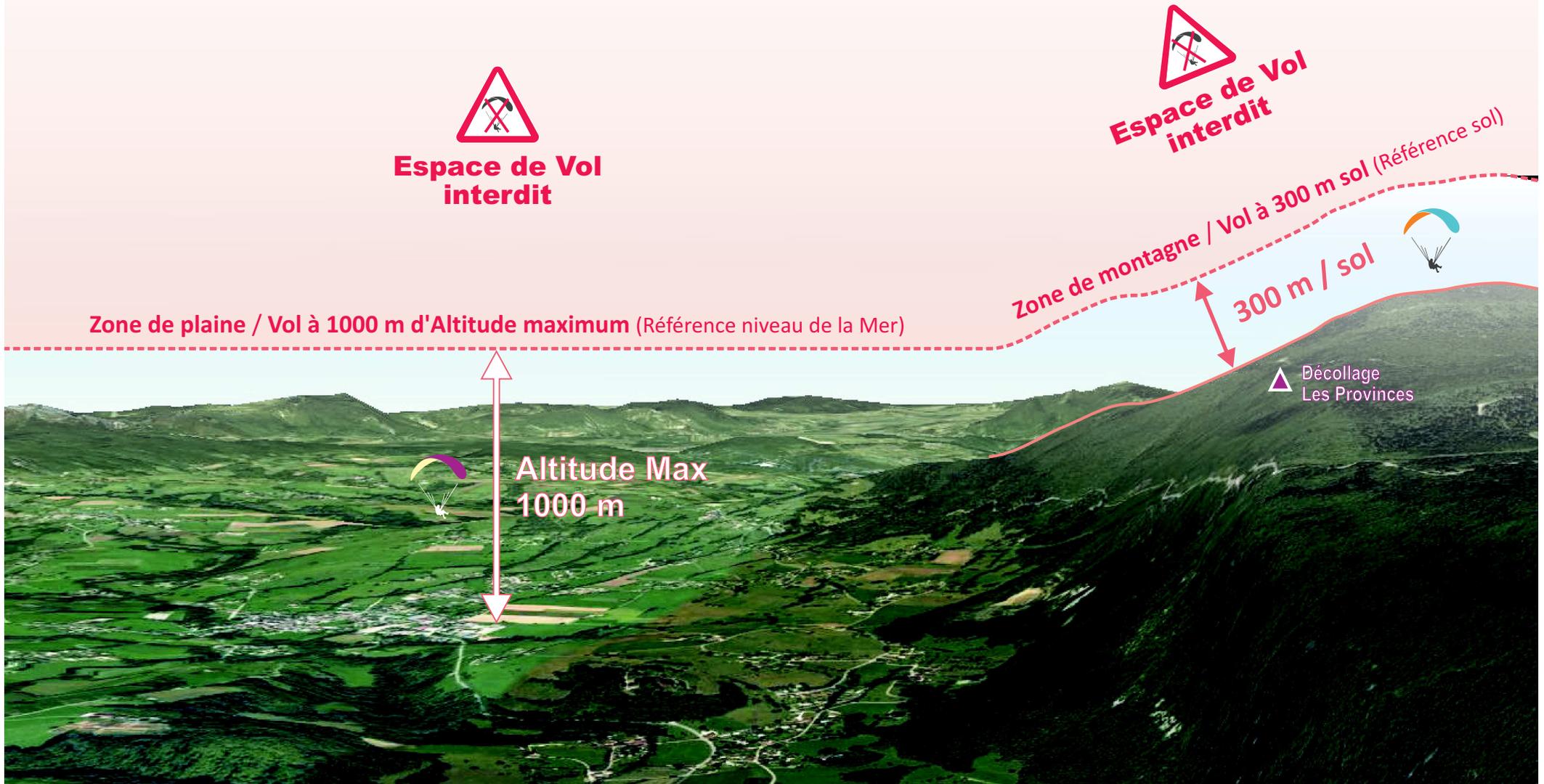
# ATTENTION

## Nouvelle Réglementation !

- Pas de vol au dessus de la montagne à plus de 300 m/sol
- Pas de vols en plaine plus haut que 1000 m d'Altitude



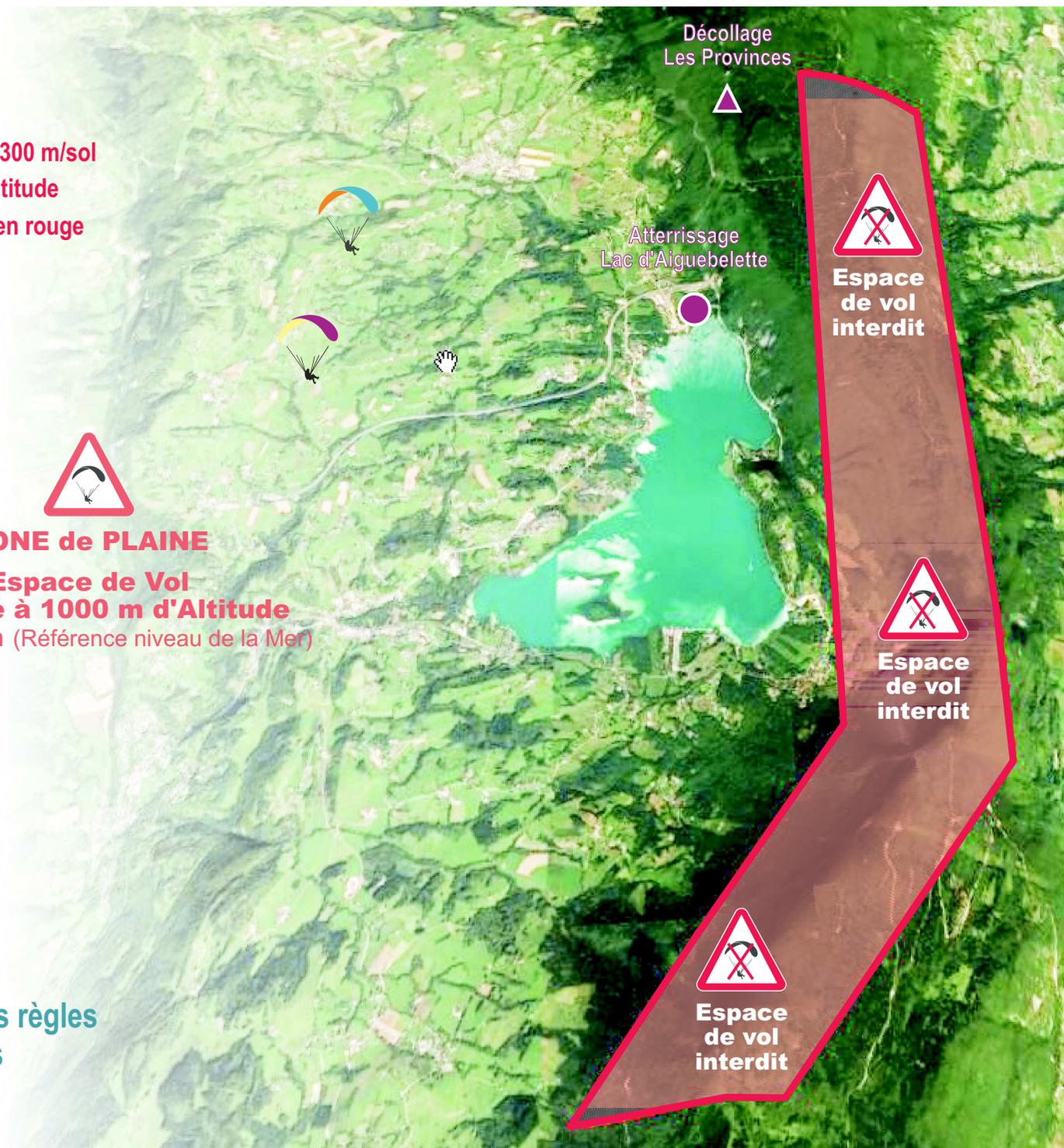
Respectez impérativement ces règles sous peine de fortes amendes et de fermeture des sites !



# ATTENTION

## Nouvelle Réglementation !

- Pas de vol au dessus de la montagne à plus de 300 m/sol
- Pas de vols en plaine plus haut que 1000 m d'Altitude
- Vols INTERDITS dans la CTR3 : Zone délimitée en rouge sur le schéma de droite



Respectez impérativement ces règles sous peine de fortes amendes et de fermeture des sites !